Région des Pays de la Loire **CONSEIL RÉGIONAL**

Réunion du 19 octobre 2023

Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse ligérienne	**P2**
Soutenir l'apprentissage	**J100**

Le Conseil Régional,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'éducation,

VU le Code du travail et notamment la 6ème partie « la formation professionnelle tout au long de la vie » et le livre II « l'apprentissage », et son article L. 6211-3,

VU la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2023 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT l'avis du CESER

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER
l'inscription à la Décision modificative 2023-2 d'une dotation de 4 100 000 € d'autorisations de programme en investissement au titre du programme n° J100 : « Soutenir l'apprentissage »

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ
Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble

REÇU le 24/10/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément

aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs